

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE MARDI LE 3 AVRIL 2018 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin.
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin, Sylvie Beaumont et Aurée Villeneuve.
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche (absent entre 19 h à 19 h 15), Jocelyn Fradette, François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

152-09-2018

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par madame la conseillère Aurée Villeneuve,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LES 19 ET 26 MARS 2018

153-09-2018

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 19 et 26 mars 2018. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 19 MARS 2018

154A-09-2018

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 19 mars 2018, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE 154B-09-2018
TENUE LE LUNDI 26 MARS 2018

Sur proposition de madame la conseillère Véronique Fortin,
 appuyée par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
 IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi
 26 mars 2018, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – EXCAVATRICE QUATRE TONNES

155-09-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour
 l'acquisition et la livraison d'une excavatrice quatre tonnes, les soumissions
 suivantes ont été reçues le 20 mars 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix, taxes incluses
Maltais et Ouellet inc. – Saint-Bruno	70 306,06 \$
Cam-Trac Sag-Lac inc. (Zone Kubota) – Chicoutimi	75 486,47 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et le
 directeur adjoint du Service des travaux publics concernant la conformité des
 soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
 appuyée par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
 ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le
 contrat pour l'acquisition et la livraison d'une excavatrice quatre tonnes, à la
 firme Maltais et Ouellet inc. de Saint-Bruno, pour un montant de 70 306,06 \$,
 taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis
 descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour
 valoir partie intégrante;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter au fonds de
 roulement une somme jusqu'à concurrence de 70 306,06 \$, montant qui sera
 remboursé en trois (3) versements annuels et consécutifs."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – JARDINIÈRES – ÉTÉ 2018

156-09-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation transmis pour
 l'achat et l'entretien journalier d'un ensemble de jardinières pour le secteur de
 Saint-Cœur-de-Marie pour l'été 2018, les soumissions suivantes ont été
 reçues le 20 mars 2018 :

Soumissionnaires :	Prix, taxes incluses
Pépinière Delisle enr. – Alma	6 473,09 \$
Lachance Asphalte 1987 inc. – Alma	7 726,32 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal établissant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer ce contrat pour la fourniture et l'entretien journalier d'un ensemble de jardinières pour le secteur de Saint-Cœur-de-Marie pour l'été 2018, à la firme Pépinière Delisle enr. d'Alma, pour le montant de 6 473,09 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le budget 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUBVENTIONS – ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET SPORTIFS

157-09-2018

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Ville d'Alma subventionne des organismes sans but lucratif dans les domaines sportifs ou communautaires puisque ces derniers opèrent dans des immeubles imposables et qu'ils ne sont pas admissibles à une exemption de taxes auprès de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes rendent de grands services à la population almatoise;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants de ces organismes;

il est proposé par monsieur le conseiller François Carrier, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement des subventions suivantes pour l'année 2018 :

Organismes	Montants
Justice alternative Lac-Saint-Jean	625,90 \$
Cercle des Fermières Saint-Georges	325,50 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées d'Alma	183,72 \$
Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc.	293,37 \$
La Popote roulante d'Alma inc.	1 637,88 \$
Service Relance Saguenay-Lac-Saint-Jean	428,31 \$"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD JOSEPH-COLLARD – 9262-4329 QUÉBEC INC. (ASMI)

158-09-2018

CONSIDÉRANT l'offre d'achat transmise par la firme 9262-4329 Québec inc. pour l'acquisition d'un terrain situé dans le parc industriel Sud Joseph-Collard contigu à leur propriété, correspondant à l'extrémité ouest de l'emprise de la rue de l'Industrie qui ne sera pas prolongée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser cette vente;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin,
ET RÉSOLU :

"de vendre à la firme 9262-4329 Québec inc., un terrain situé sur l'avenue de la Technologie, dans le parc industriel Sud Joseph-Collard, soit une partie des lots 4 324 259 et 4 324 250, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, d'une superficie d'environ 2 420 pieds carrés, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, dont copie est jointe à la présente pour valoir partie intégrante;

cette vente est faite pour le prix de 1 548,80 \$, taxes non incluses, payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIGNATURE BAIL – AÉROPORT D'ALMA – FIRME 2868-3456
QUÉBEC INC.

159-09-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma est propriétaire de l'aéroport d'Alma;

CONSIDÉRANT le bail intervenu en 2016 entre Ville d'Alma et les firmes 2868-3456 Québec inc. et Les plâtriers du Lac inc. pour la location des éléments suivants sur le site de l'aéroport :

- un terrain ou emplacement mesurant 22,86 mètres de façade par 45,72 mètres de profondeur, soit le lot 5 330 626 (anciennement lot 3 746 309), cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Est);
- l'occupation et l'utilisation d'un hangar portant le numéro civique 380, chemin de l'Aéroport, exclusivement à des fins aéronautiques;
- le droit d'exercer l'activité d'entreposage d'avions privés à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la firme 2868-3456 Québec inc. désire acquérir la partie du hangar appartenant à la firme Les Plâtriers du Lac inc.;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de cession du bail formulée auprès de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe a rédigé un projet de bail modifié en fonction de l'unique locataire et du nouveau numéro de lot;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, le bail modifié intervenu entre cette dernière et la firme 2868-3456 Québec inc. pour la location des éléments ci-haut mentionnés sur le site de l'aéroport d'Alma, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2021, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FESTIVAL D'HUMOUR D'ALMA – DEUXIÈME ÉDITION – COMMANDITE**160-09-2018**

CONSIDÉRANT QUE la deuxième édition du Festival d'humour d'Alma aura lieu du 30 août au 2 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants du comité organisateur et le plan d'affaires dudit organisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des arts et de la culture;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Festival d'humour d'Alma à titre de commandite pour la deuxième édition de cet événement, cette somme étant prise à même le budget de la politique des arts et de la culture, le tout conditionnellement à la tenue de l'événement."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN GÉOMATIQUE**161-09-2018**

CONSIDÉRANT QU'en 2016, la Ville d'Alma a accepté une proposition pour les services professionnels requis pour la mise en œuvre du plan d'action en géomatique à la firme Groupe Nippour;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a demandé à ladite firme de déposer une nouvelle offre d'honoraires professionnels pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'action en géomatique afin d'encadrer les employés municipaux afin qu'ils deviennent de plus en plus autonomes dans les tâches géomatiques les plus récurrentes;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat consiste principalement à :

- Effectuer la mise à jour de JMap sur le serveur de la Ville;
- Résoudre des problèmes techniques ou de pannes sur le serveur JMap ou sur les postes d'utilisateurs;
- Offrir le support à l'installation de JMap sur les postes des utilisateurs;
- Offrir le support et dépannage aux utilisateurs de JMap;
- Former le personnel et faire le suivi pour le renouvellement de protocole pour les utilisateurs externes à la Ville;
- Mettre à jour les données non prises en charge par un employé de la Ville;
- Suivre et valider les mises à jour faites par les employés de la Ville;
- Corriger la configuration de JMap lorsqu'il y a des changements à la structure des données;
- Corriger les procéduriers de mise à jour au besoin et former les employés de la Ville;
- Intégrer de nouvelles données;
- Assister aux rencontres du comité de géomatique, préparer les rencontres et rédiger les procès-verbaux;
- Apporter les ajustements visuels aux cartes;
- Développer de nouvelles fonctionnalités pour faciliter la consultation ou la mise à jour par les employés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité urbanisme et environnement;

il est proposé par madame la conseillère Audrée Villeneuve, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme Groupe conseil Nutshimit-Nippour le mandat relatif à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action en géomatique pour encadrer les employés municipaux afin qu'ils deviennent de plus en plus autonomes dans les tâches géomatiques les plus récurrentes, le tout conformément à sa proposition en date du 5 mars 2018, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 12 180 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même le budget prévu à cette fin pour la géomatique."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION – FONDS DE SOUTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT D'ALMA – NOMINATIONS **162-09-2018**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 588A-28-2006, adoptée le 6 novembre 2006, le conseil municipal a constitué le « Fonds de soutien et de développement d'Alma »;

CONSIDÉRANT QUE les principaux objectifs de cette corporation sont :

- soutenir les initiatives de développement et de création d'entreprises dans les territoires d'Alma;
- favoriser l'émergence de nouvelles entreprises créatrices d'emplois;
- soutenir les entreprises existantes dans leur évolution technologique de même que dans la consolidation et la création de nouveaux emplois;
- pour ce faire, constituer un fonds rassemblant les capitaux suffisants pour accorder, lorsque requis, le soutien technique à l'atteinte des objectifs susdits;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de son conseil d'administration suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"d'officialiser la nomination des membres du conseil d'administration du « Fonds de soutien et de développement d'Alma » :

- Président : Monsieur Marc Asselin, maire;
- Vice-président : Monsieur Frédéric Tremblay, conseiller municipal;
- Secrétaire-trésorier : Madame Véronique Fortin, conseillère municipale;
- Administrateur : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général de la Ville d'Alma;
- Personne-ressource : Me Annie Aubin, greffière adjointe de la Ville d'Alma;
- Personne-ressource : Monsieur Yves Thériault, trésorier de la Ville d'Alma;

- Personne-ressource : Monsieur Marc Moffatt, CIDAL;
- Gestionnaire du fonds : Monsieur Martin Belzile, CIDAL."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Olivier Larouche se joint à la présente séance à 19 h 15

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 25 FÉVRIER AU 24 MARS 2018 163-09-2018

Sur proposition de monsieur le conseiller François Carrier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, IL EST RÉSOLU :

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 25 février au 24 mars 2018 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

Chèques de la période					
	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	180629	180971	889 236,58 \$	0 \$	889 236,58 \$

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M619 à M630 :	182 244,76 \$
Paiements de factures effectués par transit : T3899 à T4072 :	1 237 127,95 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 268 556,61 \$
Service de la dette :	589 872,46 \$
Contribution Taxibus :	50 000 \$
Électricité HQ réseau :	1 125 808,04 \$
Autres :	3 704,45 \$
Total des déboursés par internet et transferts directs :	4 457 314,27 \$
GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :	<u>5 346 550,85 \$</u>

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 20 903,49 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 26 mars 2018)

DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION – RÈGLEMENT 310-2018 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-2012 164-09-2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement 310-2018 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Olivier Larouche, ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 310-2018 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 199-2012, de façon à :

- Autoriser la dispense de cours d'anglais dans une résidence de la rue Boulanger Ouest, voisine d'une zone commerciale existante, dans le quartier Naudville;
- Rendre techniquement possible l'agrandissement sur 3 étages d'une résidence pour personnes âgées entre les avenues du Pont Nord et du Cristal, dans le secteur Delisle;
- Corriger une marge de recul latérale dans le parc industriel de Saint-Cœur-de-Marie;
- Reconnaître un usage de résidence unifamiliale jumelé autorisé et présent sur la rue Ricken dans le quartier Riverbend;
- Reconnaître les services et institutions présents au centre-ville, le bureau d'avocats au coin de Scott Ouest et Côte du Collège;
- Reconnaître les services et institutions présents au centre-ville, tels que la Maison des Syndicats;
- Reconnaître les commerces de voisinage le long de l'avenue du Pont Nord, dans le secteur Saint-Cœur-de-Marie."

ADOPTION – RÈGLEMENT 311-2018 AYANT POUR OBJET DE RÉVISER LES TARIFS ET CONDITIONS D'ÉLECTRICITÉ DU RÉSEAU MUNICIPAL POUR LES RENDRE CONFORMES À CEUX RÉVISÉS D'HYDRO-QUÉBEC EN VIGUEUR LE 1^{ER} AVRIL 2018

165-09-2018

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 311-2018 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 311-2018 a été remise aux membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 311-2018 ayant pour objet de réviser les tarifs et conditions d'électricité du réseau municipal pour les rendre conformes à ceux révisés d'Hydro-Québec en vigueur le 1^{er} avril 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE RETRAITE – NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA VILLE D'ALMA

166-09-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 392-19-2015 afin de procéder à la nomination de monsieur le conseiller Gilles Girard, monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, monsieur Alain Tremblay, directeur du Service des ressources humaines, ainsi que monsieur Yves Thériault, trésorier, à titre de délégués de la Ville d'Alma au sein du comité d'administration du régime de retraite des employés municipaux, pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 1^{er} septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'élection municipale de novembre 2017, aucun membre du conseil municipal n'a été nommé sur ledit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay sur ce comité;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"de nommer monsieur le conseiller Frédéric Tremblay à titre de délégué de la Ville d'Alma au sein du comité d'administration du régime de retraite des employés municipaux."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER – RÈGLEMENT 309-2018

167-09-2018

Le greffier donne lecture du certificat dressé suite à la procédure d'enregistrement tenue les 26, 27 et 28 mars 2018 sur le règlement 309-2018, ayant pour objet de décréter les travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne Sud du Service de la prévention des incendies, au coût de 2 576 512 \$ incluant les dépenses contingentes, et autoriser un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de 2 576 512 \$ pour en acquitter le coût.

Puisqu'aucune personne n'a signé ce registre alors qu'il en fallait 1534 pour la tenue d'un référendum, le règlement 309-2018 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

PRÉSENTATION DE PROJET – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE POMPAGE SUR L'AVENUE DU PONT NORD

168-09-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 486-28-2017 afin de confier le mandat pour les services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance complète de chantier pour la construction d'un nouveau poste de pompage sur l'avenue du Pont Nord à la firme Unigec inc.;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2);

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser les ingénieurs municipaux ainsi que la firme Unigec inc., à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville d'Alma, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et toute autre demande d'autorisation et engagement nécessaires à l'exécution du projet;

Et de confirmer audit ministère que le Service des travaux publics s'engage à lui transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE DÉFI ENNEIGÉ 2018 – FÉLICITATIONS

169-09-2018

CONSIDÉRANT le succès remporté par l'événement « Le Défi enneigé 2018 » qui a eu lieu le 25 mars 2018 au Centre de ski de fond Dorval au profit du Club de vélo de montagne Cyclone d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE plus de 90 personnes de tous âges ont participé à des compétitions dans cinq disciplines différentes, à savoir : le ski de fond classique, le ski de fond patin libre, la course en raquettes, la course à pied et le fatbike;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter le comité organisateur composé de quatre jeunes, mesdames Gabrielle Harvey, Rosalie Hogue, Anaïs Côté et monsieur Loic Godin, ainsi que tous ceux qui ont participé au succès de cet événement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier, ET RÉSOLU :

"de féliciter le comité organisateur, notamment mesdames Gabrielle Harvey, Rosalie Hogue, Anaïs Côté et monsieur Loic Godin, ainsi que tous ceux qui ont collaboré au succès de la première édition de l'événement « Le Défi enneigé 2018 », tenu le 25 mars 2018 au Centre de ski de fond Dorval, le tout, au profit du Club de vélo de montagne Cyclone d'Alma."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOIS DÉFI SANTÉ

170-09-2018

Monsieur le conseiller François Carrier informe la population que la Ville d'Alma vient de joindre les partenaires du « mois Défi Santé 2018 ». Il s'agit d'une campagne de promotion de la santé qui a pour but d'encourager les Québécois à atteindre ou à maintenir trois objectifs pour la santé. À cet effet, des dépliants d'information sont disponibles à la bibliothèque municipale et au Centre Mario-Tremblay. Le « Mois Défi Santé 2018 » se déroulera du 1^{er} au 30 avril 2018 et consiste à maintenir les saines habitudes de vie suivantes, à savoir :

- manger cinq portions de fruit et de légume par jour;
- faire au moins trente minutes d'activités physique par jour;
- et être reconnaissant de trois choses positives par jour.

En terminant, il invite les citoyens à s'inscrire et à participer en grand nombre au « Mois Défi Santé 2018 » et à courir la chance de gagner l'un des nombreux prix d'une valeur totale de 15 000 \$ qui seront tirés parmi les participants.

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRES

171-09-2018

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS**172-09-2018**

Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 30.



greffier



maire

